

la majorité (en valeur et en nombre) des propriétaires des immeubles faisant face à cette partie de la rue LeRoyer.

La requête des propriétaires objectant à l'effacement des dites lignes, est aussi prise en considération, et, après mûre délibération, il est

*Résolu:* Qu'un rapport soit fait au Conseil, recommandant que les lignes homologuées de la rue LeRoyer projetée soient effacées, à partir de la rue Saint-Dizier jusqu'à la place Jacques-Cartier, sujet à l'approbation des avocats de la Ville, et, de plus, que l'inspecteur de la Ville soit prié de dresser un plan qui devra être annexé audit rapport.

—M. Lemire se présente devant la Commission pour appuyer sa demande au sujet de la nouvelle voie que la Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc se propose d'établir en travers de la rue Richmond afin de faciliter la construction d'une voie de garage pour l'usage de M. Lemire.

Sur proposition de M. l'échevin N. Lapointe, il est

*Résolu:* Qu'un rapport soit fait au Conseil, recommandant que permission soit donnée à la Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc d'établir une nouvelle voie en travers de la rue Richmond aux fins ci-dessus mentionnés et aux conditions suivantes:

1. Ladite voie en travers de la rue Richmond, ainsi qu'il appert du plan soumis, sera établie sous la surveillance de l'inspecteur de la Ville, dans l'espace compris entre les deux barrières qui renferment cette partie de la rue actuellement utilisée par ledit chemin de fer.

2. Ladite Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc sera responsable de tous dommages susceptibles d'être encourus, par les personnes ou les propriétés, à raison de la construction, de l'entretien, de la réparation ou de l'usage de ladite voie ou voie de garage, et sera tenue d'indemniser ladite Ville en cas de poursuite judiciaire et de la garantir contre telle poursuite ou jugement rendu ou réclamation reconnue comme bien fondée contre la Ville, y inclus les frais, pour la raison ci-dessus mentionnée.

3. Ladite voie devra être enlevée aux frais de ladite compagnie, lorsque la Ville jugera à propos d'ordonner son enlèvement.

4. Les conditions ci-dessus seront insérées dans un contrat notarié.

—A la demande de M. l'échevin Lavallée, président de la Commission de l'Incineration, il est

*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'indiquer, au moyen de piquets convenables, les lignes et niveaux des rues Saint-Hubert, Saint-André, Resther et Mentana, à partir de l'avenue Laurier jusqu'au chemin de fer du Pacifique Canadien, de manière à ce que le département de l'Incineration puisse élever lesdites rues à leur juste niveau.

M. l'échevin Lavallée demande aussi que la rangée de poteaux pour les fils électriques des tramways, sur la rue du Parc LaFontaine, soit modifiée de façon à embellir l'apparence de la rue et donner plus d'espace pour la circulation des voitures.

*Résolu:* De prier la "Montreal Street Railway Co." d'examiner ladite rangée de poteaux et de voir si elle pourrait faire les modifications indiquées pour donner plus d'espace aux voitures.

—M. l'échevin Lévy, président de la Commission des Marchés, demande que la rue conduisant à l'Abattoir de l'Est, à partir du haut de la rue Frontenac, soit améliorée.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville avec prière de dresser un estimé et d'établir le coût des travaux à exécuter à cette fin.

REQUETES, ETC.

—De M. l'échevin Lavallée, demandant une passerelle en granit ou en blocs de scorie au côté sud de la rue Sherbrooke, à l'intersection de la rue Beaudry.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de faire exécuter pourvage s'il le juge nécessaire.

—De M. E. L. Rosenthal, déclarant qu'il tiendra la Ville responsable de toute dépense qu'il encourra à cause de l'accident survenu à son enfant, par le fait de la défectuosité d'un trottoir près du No 761, rue Saint-Urbain.

*Résolu:* Que ladite lettre soit renvoyée au département des Reclamations, et, de plus, que l'inspecteur de la Ville soit prié de réparer ce trottoir, en attendant la construction d'un trottoir permanent.

—De M. Alfred Frigon, demandant le remboursement du pourcentage retenu sur la pose qu'il a faite, l'an dernier, de trottoirs en goudron.

*Résolu:* De s'en tenir aux termes du contrat.

—Du curé et des marguilliers de la paroisse de Sainte-Hélène, protestant contre l'élargissement de la rue Saint-Maurice.

Déposée sur le bureau.

the majority in value and number of the proprietors of immovables bordering on said portion of LeRoyer street.

The petition of proprietors opposed to the erasure of said lines was also considered, and after due deliberation, it was

*Resolved:* That a report be made to Council, recommending that the homologated lines of proposed LeRoyer street be erased from St. Dizier street to Jacques-Cartier Square, subject to the approval of the City Attorneys, and furthermore that the City Surveyor be instructed to prepare a plan to be attached to said report.

—Mr. E. Lemire came before the Committee in support of his application for an additional track to be laid by the Grand Trunk Railway Co. across Richmond street in order to facilitate the construction of a siding for Mr. Lemire's use.

On motion of Ald. N. Lapointe, it was

*Resolved:* That a report be made to Council recommending that permission be granted to the Grand Trunk Ry. Co., to lay an additional track across Richmond street, for the purpose aforesaid, on the following conditions:

1.—The said track across Richmond street as shown on the plan submitted shall be laid under the supervision of the City Surveyor, and shall also be laid within the space comprised between the two gates which enclose the portion of the said street presently utilized by the said railway company.

2.—The said Grand Trunk Ry. Co., shall be liable for all damages which may be occasioned to any person or property by reason of the construction, maintenance, repair or use of the said track or siding and shall be held to indemnify and hold harmless the City against any suit instituted, judgment rendered or claim recognized as well founded against the City including costs, for the reason above mentioned.

3.—The said track to be removed at the expense of the said railway company, whenever the City may deem it advisable to order its removal.

4.—The above conditions to be inserted in a notarial contract.

—At the request of Ald. Lavallée, chairman of the Incineration Committee, it was

*Resolved:* That the City Surveyor be instructed to indicate by means of suitable pickets, the lines and levels of St. Hubert, St. André, Resther and Mentana streets, from Laurier Ave., to the Canadian Pacific Railway, so that the Incineration Department may raise the said streets to the proper level.

Ald. Lavallée also requested that the line of trolley poles on Park LaFontaine be modified so as to improve the appearance of the street and make more room for vehicles.

*Resolved:* That the "Montreal Street Ry. Co.," be requested to examine the line of trolley poles in question and state whether it is feasible to make any modifications which would increase the space available for vehicles.

—Ald. Lévy, chairman of the Market Committee, asked that the street leading to the Eastern Abattoir from the head of Frontenac street be improved.

Referred to the City Surveyor for an estimate of the cost of the work required.

PETITIONS, ETC.

—From Ald. Lavallée for a granite or scoria block crossing on the south side of Sherbrooke street, at the intersection of Beaudry street.

Referred to City Surveyor with instructions to have the work done if necessary.

—From E. L. Rosenthal, stating that he will hold the City responsible for any expense he may incur owing to accident to his child due to defective sidewalk near No. 761, St. Urbain street.

*Resolved:* That said letter be referred to the Claims Department and furthermore that the City Surveyor be instructed to make said sidewalk safe, pending the construction of a permanent sidewalk.

—From Mr. Alfred Frigon for refund of percentage retained on coal tar sidewalks laid by him last year.

*Resolved:* That the terms of the contract be adhered to.

—From the Parish Priest and Church Wardens of St. Helen's Parish, protesting against the widening of St. Maurice street.

Laid on the table.